



Ville de Moissac

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Commission des finances du : 9 février 2026

Conseil Municipal du : 19 février 2026

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en matière de DOB.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, le maire (ou Président de l'EPCI) présente au Conseil Municipal (ou Conseil Communautaire), dans un délai de dix semaines (le délai est passé de deux mois à dix semaines depuis le déploiement du référentiel M57) précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

Les orientations budgétaires : le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

Les engagements pluriannuels : le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

La structure et la gestion de la dette : Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de finances 2024, une annexe informative présentant les impacts environnementaux sur le budget est jointe au ROB. Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France.

Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles. Le ROB des EPCI devant être transmis aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication, le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication étant fixés par décret.

Sommaire

I. ELEMENTS DE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE.....	5
1. International et zone Euro (source OCDE) :	5
a. La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer.....	5
b. L'inflation devrait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales.	6
c. Des réformes structurelles attendues pour renforcer les perspectives de croissance.	6
2. National (source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor)	7
d. Les prévisions annoncées de croissance en 2026 sont de +1% avec une inflation projetée à +1.3%.	7
e. La dette publique et les dépenses publiques poursuivent leur progression.	8
II. MESURES LOI SPECIALE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES	8
III. DONNÉES GÉNÉRALES DE LA COLLECTIVITE	9
IV. VUE D'ENSEMBLE en €	11
V. GRANDES MASSES FINANCIÈRES	12
VI. D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT.....	13
VII. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14
VIII. PRODUITS DES SERVICES	15
IX. IMPÔTS ET TAXES	16
X. FISCALITÉ NETTE.....	17
XI. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....	19
XII. DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20
XIII. CHARGES GÉNÉRALES.....	22
XIV. DÉPENSES DE PERSONNEL.....	23
1. Les orientations en matière de Ressources Humaines.....	24
a. Une évolution maîtrisée des effectifs communaux.....	24
b. Une masse salariale contenue malgré un contexte inflationniste et réglementaire contraint	24
c. Une politique RH attentive aux agents et à l'attractivité de la collectivité	25
d. Anticiper les évolutions démographiques et les besoins futurs	25
e. Un suivi attentif de l'absentéisme et de la santé au travail	25

f. La modernisation des outils RH au service de l'efficiencia et de la performance.....	26
XV. CONTINGENTS ET SUBVENTIONS.....	27
XVI. COMPARAISON RECETTES / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28
XVII.RECETTES D'INVESTISSEMENT	29
XVIII. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	30
XIX. DETTE ET DESENDETTEMET	31
XX. ÉPARGNE ET FINANCEMENT	33
XXI. ORIENTATIONS 2026	34
1. Orientations en fonctionnement	35
2. Orientations en investissement	35
3. Orientations en matière de dette et d'épargne.....	35
XXII.POUR CONCLURE :	36

I. ELEMENTS DE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

1. International et zone Euro (source OCDE) :

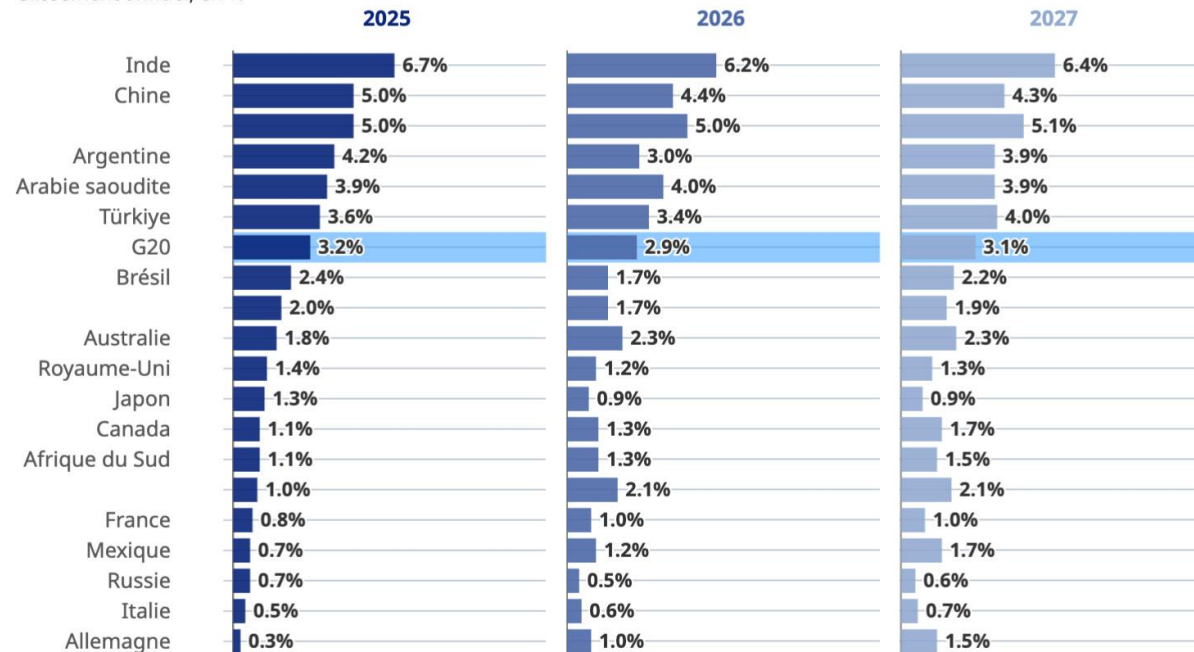
a. La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer.

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.2% en 2025 à 2.9% en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1% en 2027. L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique.

En France, selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0.8% en 2025, avant de remonter à 1% en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025](#)

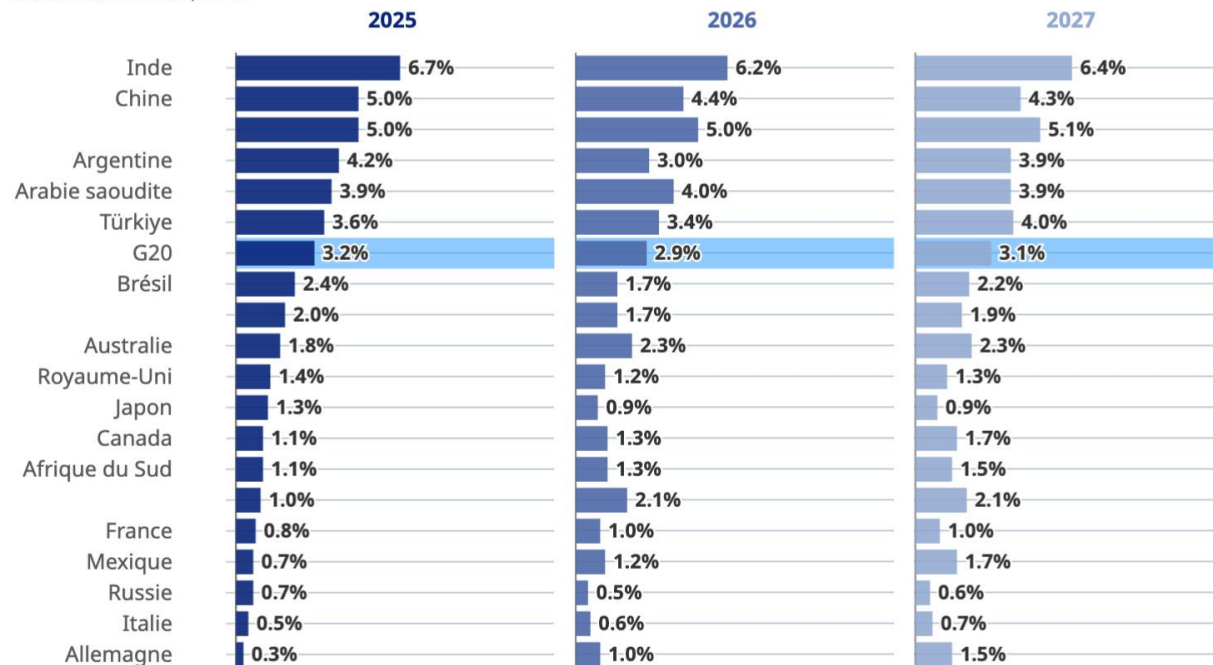
b. L'inflation devrait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales.

L'inflation globale demeure persistante dans certaines régions, mais devrait se replier vers l'objectif d'ici à 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies. L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3.4% cette année à 2.8% en 2026 et 2.5% en 2027.

Les projections d'inflation en France seraient de 1% en 2025, 1.3% en 2026 et 1.6% en 2027.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025](#)

c. Des réformes structurelles attendues pour renforcer les perspectives de croissance.

La croissance de la productivité et le dynamisme économique ont ralenti au cours des deux dernières décennies. Depuis la fin des années 1990, la croissance de la production par habitant a diminué d'environ un point de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que le ralentissement continu de la productivité multifactorielle fait craindre un essoufflement des moteurs de l'innovation et de la dynamique des entreprises.

La poursuite de réformes structurelles ou de réglementations sembleraient de nature à soutenir la croissance et notamment renforcer la dynamique des entreprises et la croissance de la productivité.

2. National (source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor)

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée, la croissance de l'économie française atteindrait +1.0% en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure dans un scénario de dissipation des incertitudes.

a. Les prévisions annoncées de croissance en 2026 sont de +1% avec une inflation projetée à +1.3%.

En 2025, la croissance s'établit à 0.7%, la consommation des ménages et l'investissement privé pâtissant d'un climat d'incertitude élevée qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques. En 2026, la croissance s'élèverait à 1.0%. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un scénario de dissipation des incertitudes domestiques. La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

L'inflation diminuerait en 2025, à +1.1 % en moyenne annuelle. Elle augmenterait et s'élèverait à +1.3 % en 2026. L'inflation serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

En 2026, le solde public s'établirait à -4.7% du PIB, après un déficit de -5.4% en 2025, et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et de nos partenaires européens.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7
Tableau 2 : Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2024	2025	2026
Dettes publique totale	113,2	115,9	117,9
Dettes publique hors soutien à la zone euro	111,1	113,9	115,9
Dépense publique hors crédits d'impôts	56,6	56,8	56,4
Progression en valeur (%)	4,0	2,7	1,7
Progression en volume (%)	2,1	1,7	0,3
Prélèvements obligatoires	42,8	43,6	43,9

b. La dette publique et les dépenses publiques poursuivent leur progression.

La dette publique sera de 115.9% en 2025, avec une prévision à 117.9% en 2026 et les dépenses publiques sont de 56.8% en 2025 avec une prévision à 56.4% en 2026.

II. MESURES LOI SPECIALE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Comme l'an passé, La Loi de Finances n'a toujours pas été adoptée suite à la censure du gouvernement. La Loi spéciale de finances, adoptée le 23 décembre 2025, garantit le versement de la DGF et le prélèvement des recettes au profit des collectivités territoriales.

Cette loi spéciale devrait permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 afin d'empêcher la paralysie budgétaire, avec l'annonce d'un vote de la LF2026 à la fin du mois de janvier. Elle comporte trois articles visant à autoriser le gouvernement :

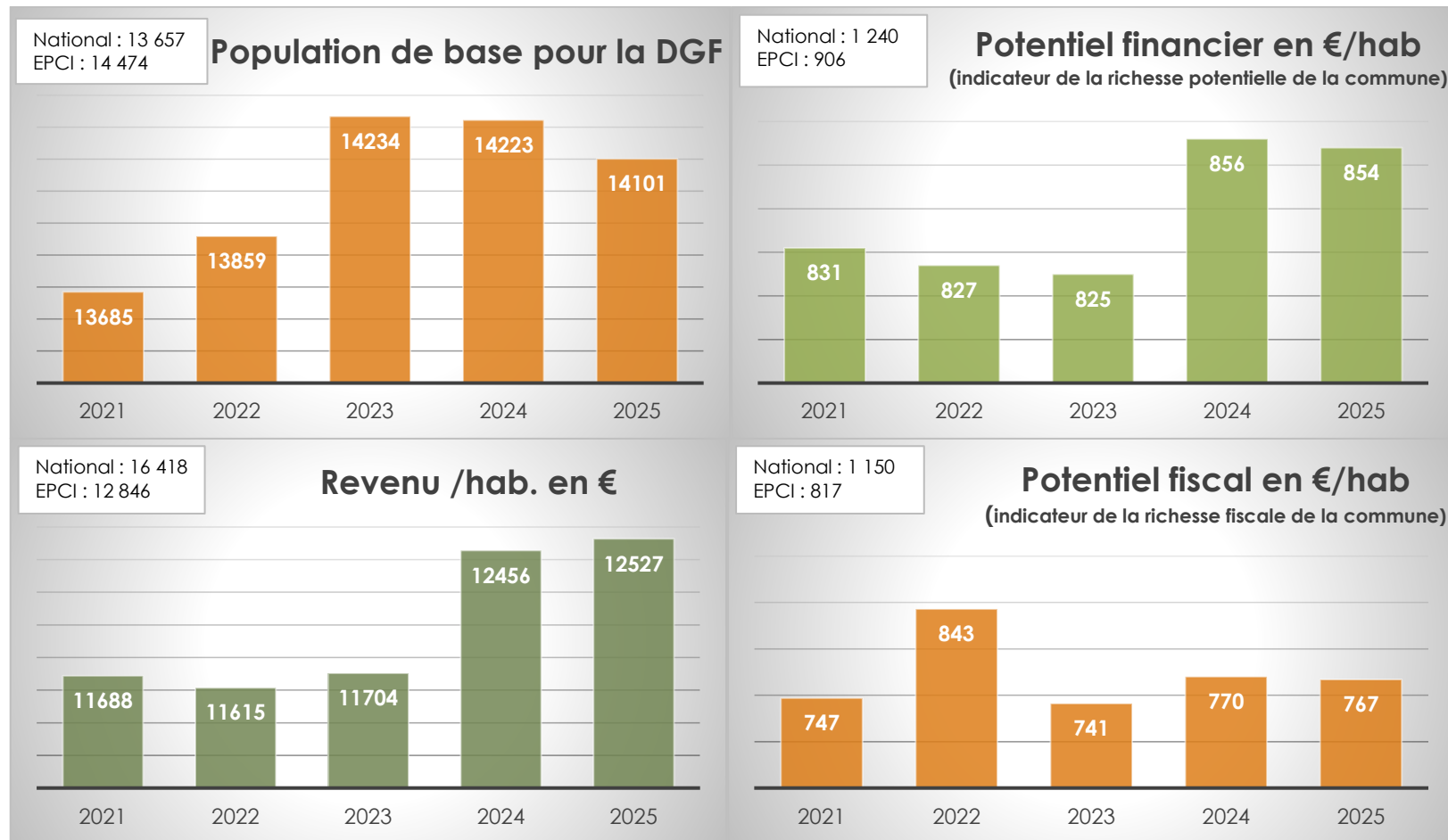
- à percevoir les ressources et impôts existants,
- à reconduire les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025,
- et permettre à l'Etat d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Ci-dessous, le rappel des mesures de la loi spéciale appliquée aux collectivités territoriales jusqu'au vote de la loi de finances :

8

- La DGF sera stable et garantie en ce début d'année. Les collectivités percevront dès le mois de janvier leur DGF sur les bases du montant global et des règles d'attribution de l'année 2025. Toutefois, le montant sera régularisé après l'approbation du prochain projet de loi de finances.
- La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pourra être versée.
- Alors que les dotations DETR et Fonds verts seront suspendues jusqu'au vote de la loi.
- Les règles d'attribution du FCTVA ne seront pas modifiées.
- La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) ne sera pas minorée.
- Le dispositif d'aides pour la rénovation des logements MaPrimRénov' est suspendu.

III. DONNÉES GÉNÉRALES DE LA COLLECTIVITE



La commune de Moissac, qui compte environ 14 000 habitants, présente un budget de fonctionnement et d'investissement caractéristique d'une ville moyenne, supportant à la fois des charges de centralité et des équipements structurants à l'échelle du territoire. Ce niveau démographique implique des dépenses de personnel et de fonctionnement soutenues ainsi qu'un effort d'investissement régulier pour l'entretien du patrimoine communal, de la voirie et des équipements publics.

FONCTIONNEMENT

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) déduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.

Achat, personnel,
contingent

Épargne de gestion

Recettes fiscales,
dotations, services**ÉPARGNE & ANNUITÉ**

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.

Solde financiers et
exceptionnels

Épargne brute

Amortissement du
capital de la dette

Épargne nette

Épargne de gestion

Épargne brute

INVESTISSEMENT

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.

Dépenses
d'équipement

Épargne nette

Emprunt

FCTVA, subventions

Fond de roulement

IV. VUE D'ENSEMBLE en €

VUE D'ENSEMBLE en €

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	16 313 240	17 543 229	18 737 433	18 611 367	18 758 769
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	16 309 731	16 970 339	18 259 394	18 543 984	18 752 447
dont fiscalité directe locale (R731)	6 113 449	6 379 348	6 823 923	7 001 648	6 946 319
dont dotations & participations (R74)	4 313 301	4 630 173	4 857 360	5 087 865	5 363 075
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 863 254	14 256 711	14 350 527	15 748 081	15 600 553
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	13 666 040	13 476 144	14 190 568	15 157 564	15 051 094
dont dépenses de personnel (D012)	9 006 198	9 179 694	9 330 608	10 011 205	10 196 230
ÉPARGNE DE GESTION	2 643 691	3 494 195	4 068 826	3 386 420	3 701 353
Frais financiers	194 338	172 589	155 573	174 100	147 987
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	633	-35 088	473 653	-349 034	-395 150
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 449 986	3 286 518	4 386 906	2 863 286	3 158 216
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 449 986	3 286 518	4 386 906	2 863 286	3 207 117
Amortissement du capital de la dette	1 169 012	1 199 467	1 227 827	1 217 086	1 119 486
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 280 974	2 087 051	3 159 079	1 646 200	2 038 730
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 280 974	2 087 051	3 159 079	1 646 200	2 087 631
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	3 259 695	3 032 632	5 223 301	5 678 567	5 445 748
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 550 078	1 826 005	1 717 945	2 076 879	1 724 139
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 100 000	1 200 000	0	0	19 054
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	2 221 377	2 892 733	4 973 161	4 593 116	2 732 972
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 892 734	4 973 157	4 626 884	2 637 628	1 069 147
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 209 723	9 210 256	7 982 429	6 765 344	0

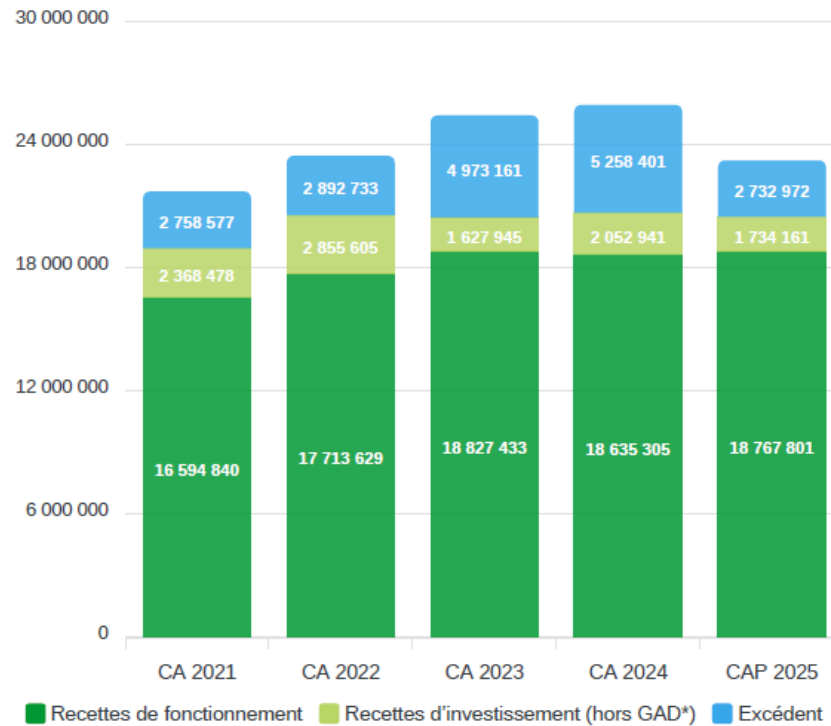
La vue d'ensemble ci-dessus montre un budget majoritairement orienté vers le fonctionnement, conformément aux caractéristiques d'une collectivité de cette strate.

La section d'investissement demeure toutefois dynamique, avec un budget primitif 2026 en cours de préparation intégrant plus de 10,3 M€ de dépenses d'investissement. Cela traduit un effort soutenu en faveur des équipements, du patrimoine et de la voirie.

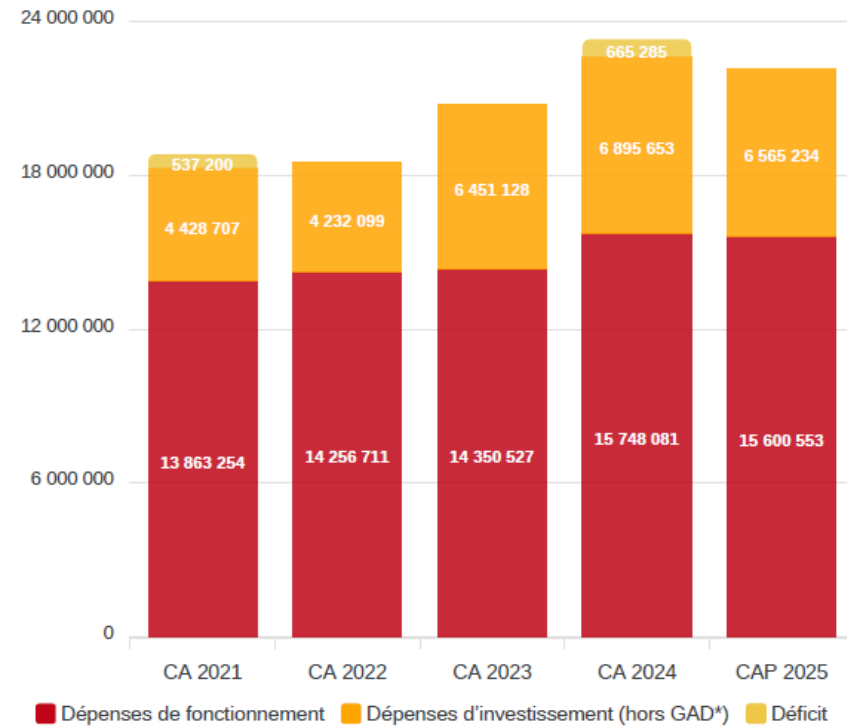
V. GRANDES MASSES FINANCIÈRES

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

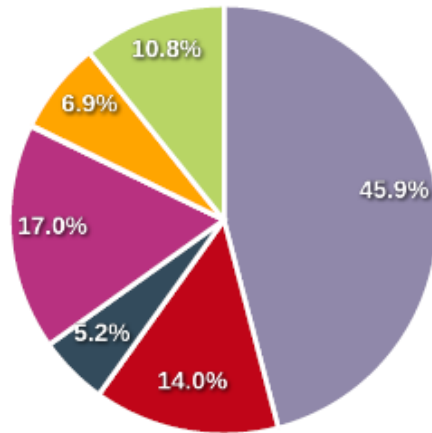
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

L'analyse des grandes masses financières met en évidence une progression contenue des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes évoluent de manière plus modérée.

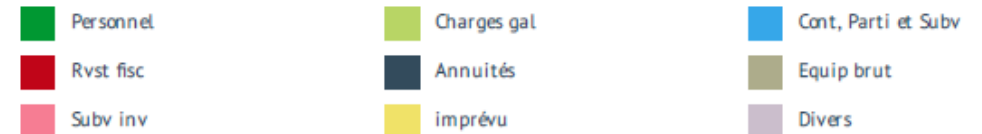
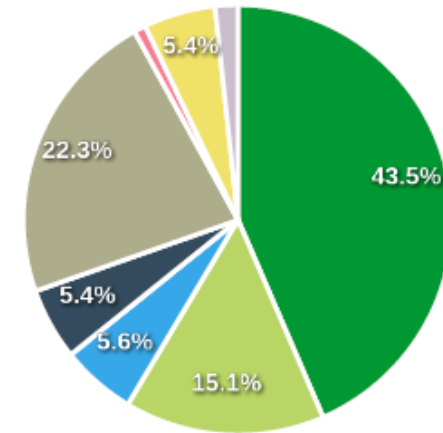
Cette situation impose une vigilance particulière afin d'éviter un effet de ciseaux budgétaire. La collectivité s'attache ainsi à maintenir un niveau d'épargne compatible avec le financement de ses projets, tout en conservant une bonne capacité de désendettement.

VI. D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT

D'où vient l'argent en % en 2025



Où va l'argent en % en 2025



Les recettes communales proviennent principalement de la fiscalité directe locale, complétée par les dotations de l'État et les produits des services.

Les dépenses sont majoritairement consacrées au fonctionnement des services municipaux, avec une part significative dédiée aux charges de personnel.

Cette répartition illustre le caractère structurel des dépenses et la nécessité de sécuriser durablement les recettes pour garantir la continuité du service public.

VII. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Atténuation charges	187 969 €	141 571 €	166 161 €	180 952 €	52 233 €	95 000 €
Produits et services	1 010 438 €	983 183 €	1 356 744 €	1 355 949 €	1 326 392 €	1 240 195 €
Impôts et taxes	10 595 276 €	11 049 977 €	11 622 056 €	11 601 782 €	11 623 421 €	11 090 600 €
Dotations et participations	4 313 301 €	4 630 173 €	4 857 360 €	5 087 865 €	5 363 075 €	4 823 084 €
Autres produits	202 747 €	165 435 €	257 073 €	317 436 €	387 326 €	248 600 €
Produits financiers	13 €	14 €	28 €	30 €	26 €	0 €
Produits exceptionnels	285 096 €	220 129 €	566 238 €	91 291 €	15 328 €	10 000 €
Autre recettes	0 €	523 147 €	1 773 €	0 €	0 €	0 €

Les recettes réelles de fonctionnement reposent essentiellement sur :

- la fiscalité directe locale,
- les dotations et participations,
- les produits des services.

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune de Moissac s'établissent :

- à environ 18,9 M€ en CA 2024,
- pour près de 19,3 M€ en CAP 2025,
- soit une progression d'environ +0,4 M€ (+2,1 %) entre les deux exercices.

En 2025, la répartition des recettes de fonctionnement est approximativement la suivante :

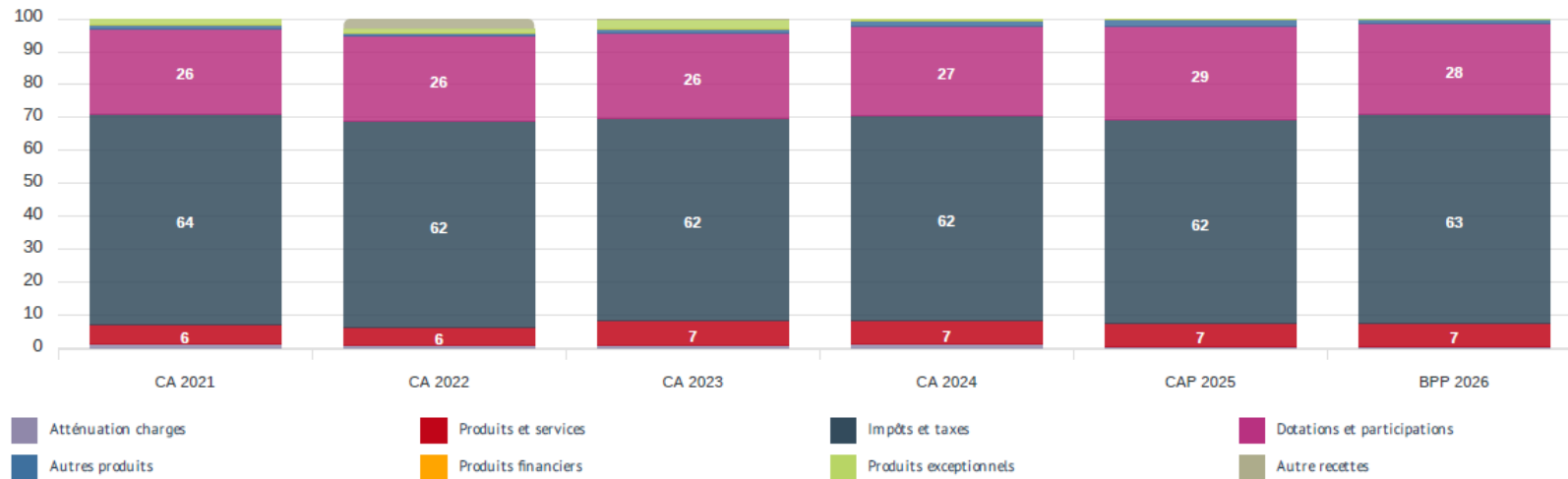
- Fiscalité : ~37 %,
- Dotations et participations : ~32 %,
- Produits des services et autres recettes : ~31 %.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la dynamique naturelle des bases fiscales,
- la stabilité des concours financiers de l'État,
- une politique municipale soucieuse du pouvoir d'achat des Moissagais, quels que soient leurs foyers fiscaux.

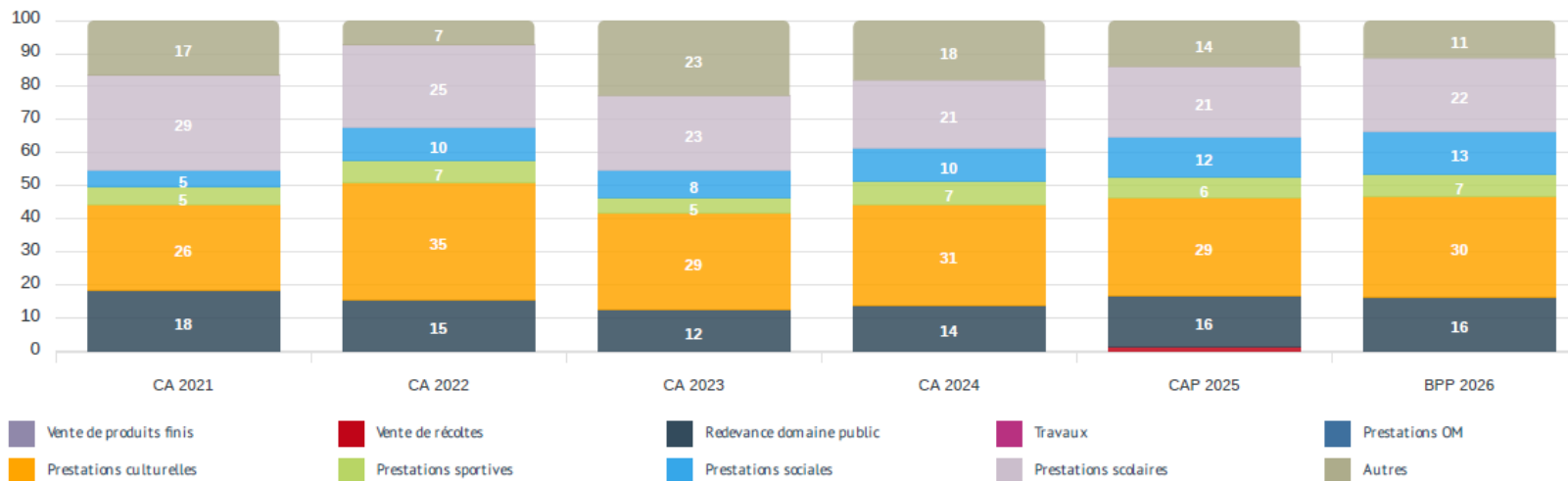
La commune retient des hypothèses prudentes pour 2026. Elles intègrent une évolution modérée des bases fiscales et une stabilité des concours financiers de l'État dans l'attente du vote de la loi de finances.

Recettes réelles de fonctionnement en base 100



VIII. PRODUITS DES SERVICES

Produit des services en base 100



Les produits des services représentent une part complémentaire des recettes de fonctionnement.

Ils traduisent l'activité des équipements municipaux et des services rendus aux usagers. Leur évolution reste volontairement modérée afin de préserver l'accessibilité des services publics, tout en contribuant à l'équilibre budgétaire.

Les produits des services s'élèvent :

- à environ 1,355 M€ en CA 2024,
- à près de 1,326 M€ en CAP 2025,
soit une baisse de l'ordre de -29 k€ (-2,1 %).

Cette évolution traduit :

- la stabilisation de la fréquentation de certains équipements,
- des ajustements tarifaires ciblés au regard, notamment, de l'inflation et sans remise en cause de l'accessibilité des services publics.

IX. IMPÔTS ET TAXES

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Contributions directes	6 113 449 €	6 379 348 €	6 823 923 €	7 001 648 €	6 946 319 €	6 990 000 €
Autres impôts	4 243 €	12 230 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AC + DSC	2 973 623 €	2 974 501 €	3 040 047 €	2 959 059 €	3 091 088 €	2 679 000 €
Autre fiscalité reversée	711 880 €	730 817 €	730 138 €	727 562 €	720 242 €	725 000 €
Taxes liées domaine	23 515 €	120 827 €	151 122 €	0 €	0 €	0 €
Taxes liées urbanisme & environnement	13 005 €	13 345 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €
Taxes liées à la P*	300 239 €	340 686 €	459 803 €	378 816 €	360 323 €	270 000 €
Taxes liées services	51 713 €	47 096 €	67 339 €	0 €	0 €	0 €
Autres impôts et taxes autres	403 609 €	431 127 €	335 684 €	534 697 €	505 449 €	426 600 €

Le produit des impôts et taxes atteint :

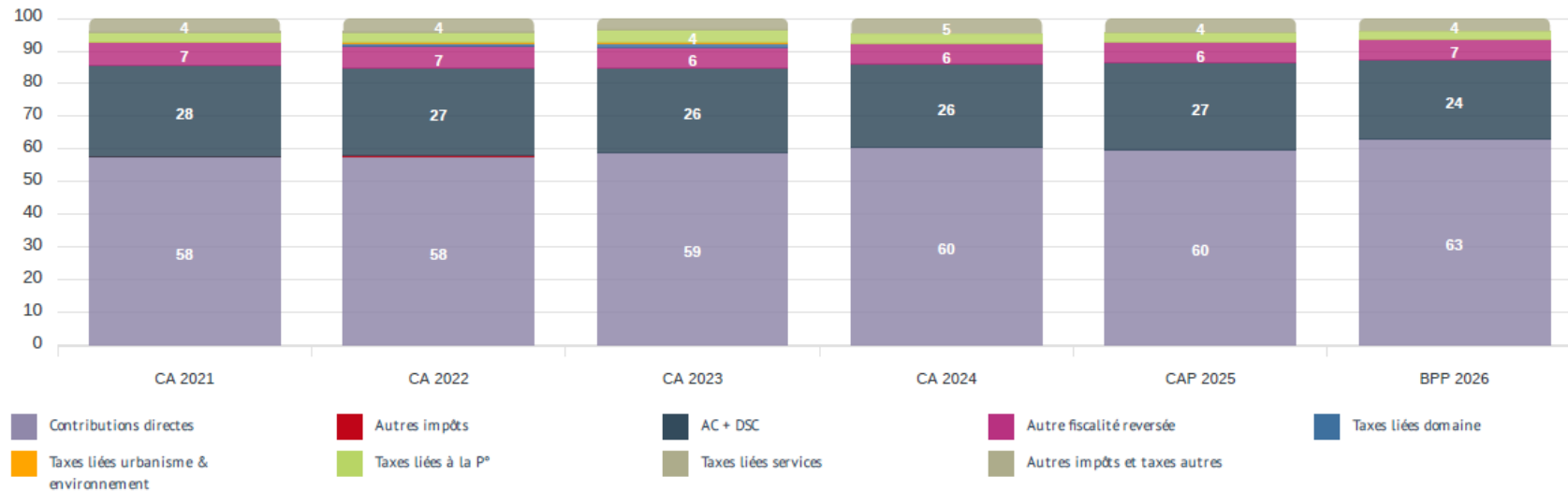
- environ 7,0 M€ en CA 2024,
- près de 6,95 M€ en CAP 2025.

Il est donc stable sur la période.

Cette stabilité résulte exclusivement :

- de la revalorisation des bases,
- du dynamisme physique du territoire.

Impôts et taxes en base 100



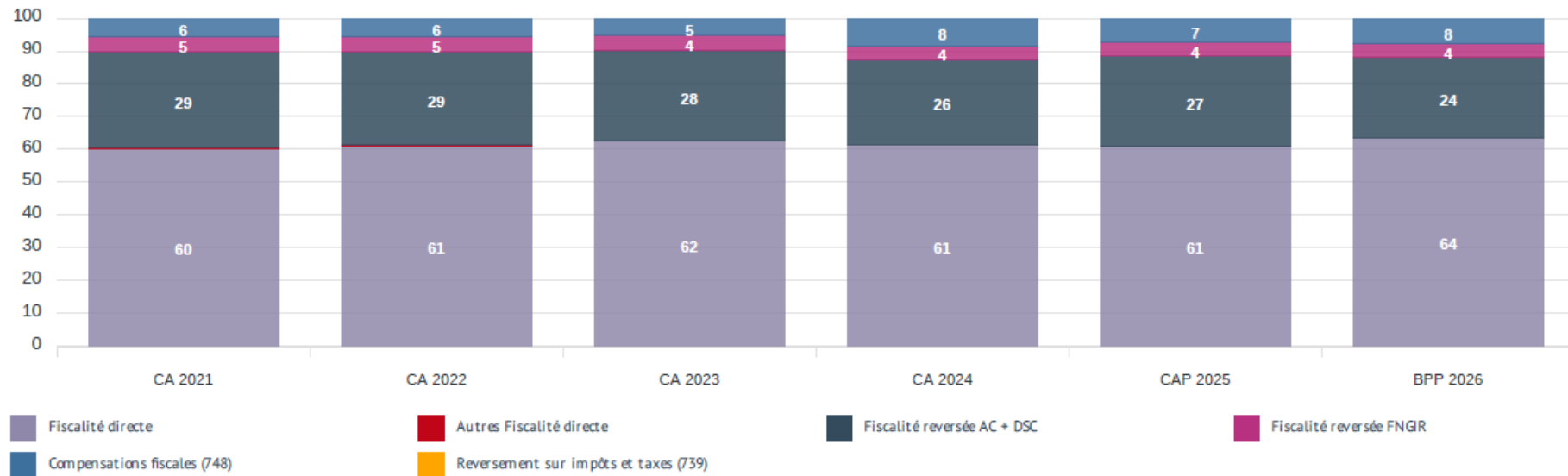
X. FISCALITÉ NETTE

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Fiscalité directe	6 113 449 €	6 379 348 €	6 823 923 €	7 001 648 €	6 946 319 €	6 990 000 €
Autres Fiscalité directe	4 243 €	12 230 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fiscalité reversée AC + DSC	2 973 623 €	2 974 501 €	3 040 047 €	2 959 059 €	3 091 088 €	2 679 000 €
Fiscalité reversée FNGIR	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 438 €	475 000 €
Compensations fiscales (748)	571 753 €	589 936 €	586 659 €	949 879 €	845 909 €	843 000 €
Reversement sur impôts et taxes (739)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

L'évolution de la fiscalité nette met en évidence les effets conjugués de la baisse des taux et de la progression des bases.

La fluctuation des recettes constatées sur certains exercices a été contenue ; cela traduit une politique fiscale équilibrée. Pour 2026, la stabilité du produit attendu confirme la soutenabilité de cette stratégie.

Fiscalité Nette en base 100



Année	Taux TF	Taux TFNB	Taux de THRS	Produit perçu / attendu	Perte de recettes
2021	58.96 %	175.00 %	10.27 %	6 113 449 €	- €
2022	58.96 %	175.00 %	10.27 %	6 379 348 €	- €
2023	58.86 %	174.70 %	10.25 %	6 823 923 €	15 762 €
2024	58.36 %	173.22 %	10.16 %	6 991 236 €	80 695 €
2025	57,86 %	171.74 %	10.07 %	6 976 633 €	81 503 €
2026	57,86 %	171.74 %	10.07 %	6 990 000 €	- €

TF : Taxe Foncière / TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties / THRS : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Les taux communaux devraient rester stables en 2026, avec :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 57,86 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 171,74 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,07 %.

Le produit fiscal attendu pour 2026 s'élève à environ 6,99 M€. Il est en légère progression par rapport aux exercices antérieurs grâce à la dynamique des bases, malgré la baisse progressive des taux observée depuis 2023.

Cette stratégie permet de préserver les ressources fiscales sans alourdir la pression sur les contribuables.

XI. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Dotation forfaitaire	1 181 232 €	1 198 668 €	1 236 353 €	1 235 248 €	1 223 000 €	1 200 000 €
DSR + DSU	1 392 422 €	1 443 689 €	1 502 802 €	1 608 380 €	1 713 133 €	1 700 000 €
FCTVA	15 108 €	9 900 €	10 974 €	8 773 €	25 460 €	0 €
Participations	584 105 €	951 017 €	1 022 209 €	1 118 402 €	1 373 227 €	992 634 €
Compensations	716 412 €	603 445 €	606 671 €	619 460 €	511 257 €	500 450 €
Autres	424 022 €	423 454 €	478 351 €	497 602 €	516 998 €	430 000 €

Les dotations et participations constituent une part significative des recettes de fonctionnement.

La loi spéciale de finances garantit, en début d'exercice, la stabilité de la DGF sur les bases de 2025.

Toutefois, cette situation reste provisoire et dépendante du vote de la loi de finances 2026. Cela incite la commune à la prudence dans la construction de ses équilibres budgétaires.

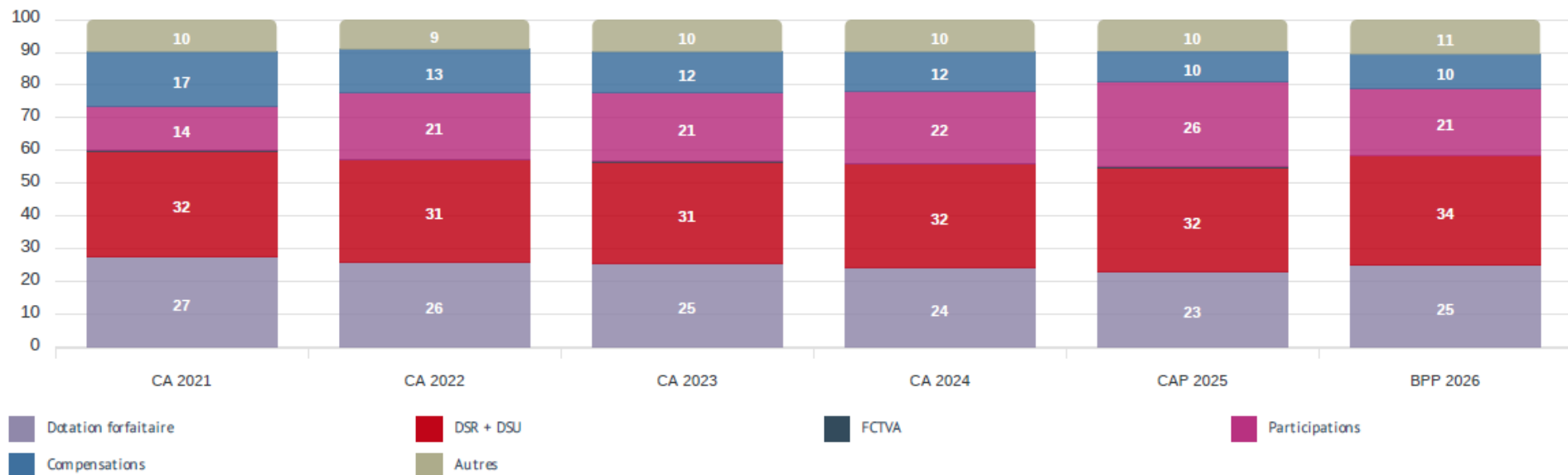
Les dotations et participations représentent :

- environ 6,1 M€ en CA 2024,
- un montant globalement stable en CAP 2025.

L'absence d'évolution significative s'explique par :

- la stabilité de la DGF,
- la reconduction des principaux dispositifs de compensation,
- l'absence d'annonces nationales favorables à court terme.

Dotations et participations en base 100



XII. DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Charges générales	3 025 426 €	3 091 225 €	3 551 725 €	3 793 752 €	3 532 838 €	4 263 472 €
Dépenses personnel	9 006 198 €	9 179 694 €	9 330 608 €	10 011 205 €	10 196 230 €	10 452 739 €
Autres charges	1 634 416 €	1 205 225 €	1 308 235 €	1 352 607 €	1 322 026 €	1 238 179 €
Atténuation produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières	194 338 €	172 589 €	155 573 €	174 100 €	147 987 €	122 500 €
Charges exceptionnelles	2 876 €	532 557 €	4 386 €	16 417 €	1 472 €	20 500 €
Autres dépenses et imprévues	0 €	75 421 €	0 €	400 000 €	400 000 €	410 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont dominées par les charges de personnel, suivies des charges générales et des subventions. Leurs évolutions demeurent contenues mais aussi structurellement dynamiques, sous l'effet des revalorisations statutaires, de l'inflation et des besoins de service public.

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une progression continue sur la période, avec une accélération notable entre 2022 et 2024, notamment liée à la création de nouveaux services publics.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent :

- environ 17,6 M€ en CA 2024,
- près de 17,9 M€ en CAP 2025,
soit une augmentation estimée à +0,3 M€ (+1,4 %).

Cette hausse, inférieure à celle observée sur la période 2022–2024, traduit :

- un ralentissement de la dynamique inflationniste,
- les efforts de maîtrise engagés par la collectivité,
- une stabilisation progressive des charges générales.

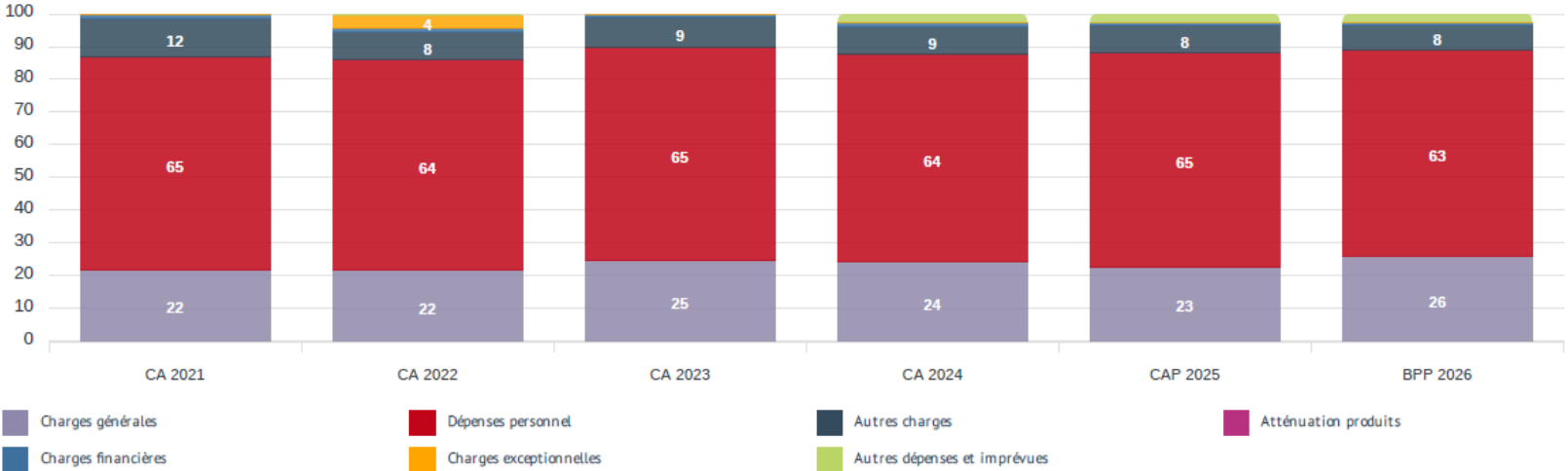
En CAP 2025, la répartition des dépenses de fonctionnement est approximativement la suivante :

- Personnel : ~58 %,
- Charges générales : ~26 %,
- Subventions et contingents : ~13 %,
- Autres charges : ~3 %.

À partir de 2025 et dans la projection 2026, la dynamique des dépenses tend à se stabiliser. Cela traduit les efforts engagés par la collectivité pour contenir l'évolution des charges.

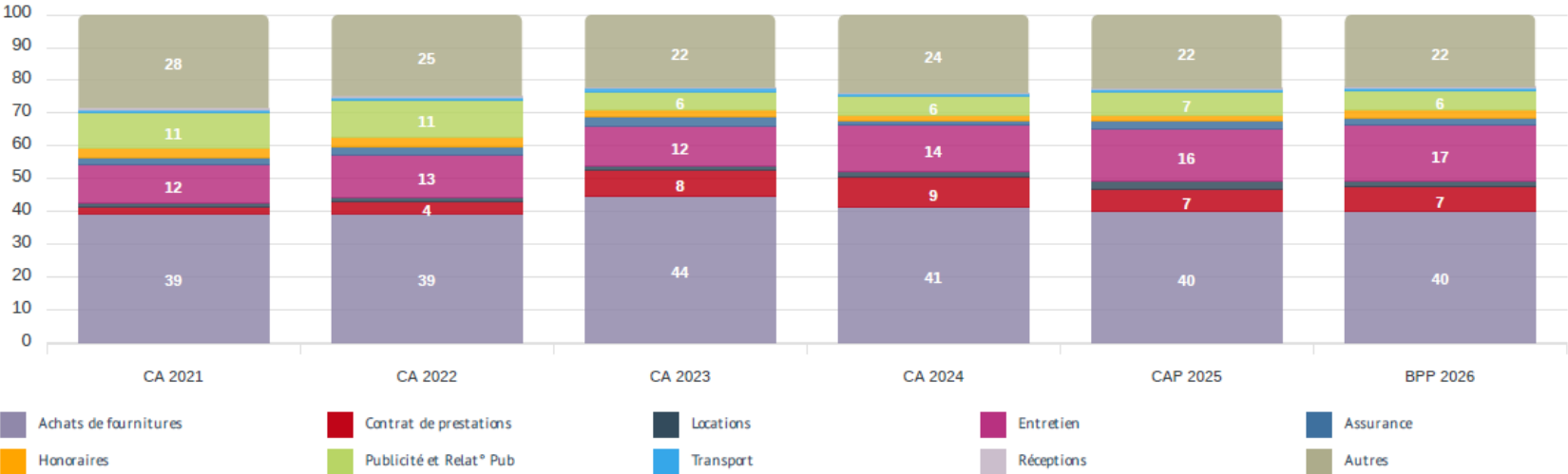
La commune poursuit un objectif de maîtrise de ces dépenses afin de préserver son niveau d'épargne.

Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



XIII. CHARGES GÉNÉRALES

Charges générales en base 100



Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services (énergie, fournitures, prestations).

Les charges générales s'établissent :

- à environ 4,6 M€ en CA 2024,
 - à près de 4,7 M€ en CAP 2025,
- soit une augmentation de l'ordre de +100 k€ (+2,2 %).

Les charges générales restent exposées aux variations des prix, notamment énergétiques. La collectivité intègre ces éléments dans ses hypothèses budgétaires tout en recherchant des optimisations.

XIV. DÉPENSES DE PERSONNEL

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Rémunérations titulaires	5 164 940 €	5 288 817 €	5 190 151 €	5 054 789 €	4 976 488 €	5 177 023 €
Non titulaires	1 034 827 €	1 040 181 €	1 207 422 €	1 851 037 €	1 908 429 €	1 819 105 €
Vacations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Insertions	61 096 €	10 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sécurité sociale	2 529 726 €	2 650 813 €	2 651 940 €	2 794 280 €	2 972 951 €	3 013 422 €
Autres	215 609 €	189 703 €	281 095 €	311 099 €	338 362 €	443 189 €

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement.

Elles atteignent :

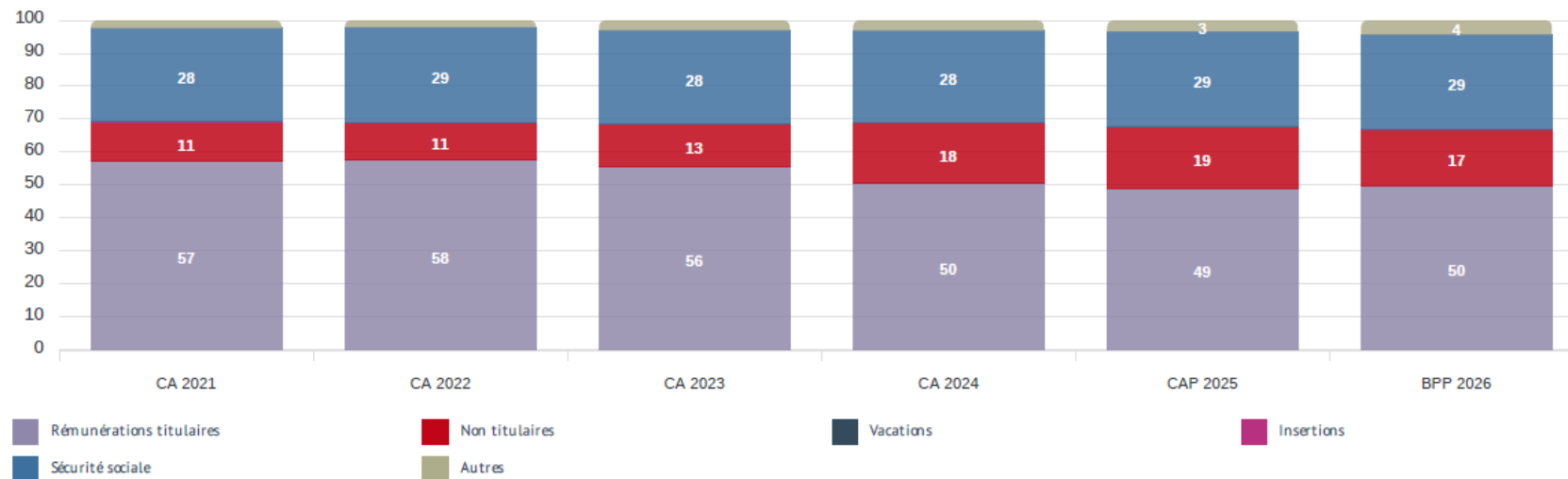
- environ 10,1 M€ en CA 2024,
 - près de 10,3 M€ en CAP 2025,
- soit une progression estimée à +200 k€ (+2,0 %).

Cette évolution s'explique principalement par :

- le glissement vieillesse technicité (GVT),
- les revalorisations indiciaires nationales,
- les contraintes statutaires liées à la fonction publique territoriale.

La commune veille à maintenir un effectif adapté aux besoins des services tout en limitant la progression de la masse salariale.

— Dépenses de personnel en base 100



1. Les orientations en matière de Ressources Humaines

a. Une évolution maîtrisée des effectifs communaux

La politique de ressources humaines de la commune s'inscrit depuis plusieurs exercices dans une dynamique de maîtrise des effectifs, tout en veillant à la continuité et à la qualité du service public rendu aux usagers. Cela se traduit par une baisse continue des effectifs sur l'ensemble du mandat. Cette évolution s'explique notamment par une gestion des recrutements au regard des nécessités réelles, l'adaptation progressive de l'organisation aux besoins réels des services, ainsi que par le transfert de certaines compétences et services au CCAS (le service PEH en 2025 et la Maison Municipale prévue courant 2026).

b. Une masse salariale contenue malgré un contexte inflationniste et réglementaire contraint

Pour l'exercice 2026, la masse salariale prévisionnelle s'élève à 10 549 000 €, contre 10 196 000 € en 2025, soit une augmentation mesurée de 3,5%.

Cette progression limitée intervient dans un contexte pourtant marqué par des facteurs structurels de hausse tels que l'évolution mécanique de la carrière des agents (GVT) et l'augmentation des cotisations patronales, notamment au titre de la CNRACL. La mise en œuvre des tickets restaurants au cours de l'année 2025 est également à prendre en compte dans cette progression.

La relative stabilité de la masse salariale résulte donc directement de la baisse des effectifs, des transferts de services intervenus ou programmés et d'une politique de gestion prévisionnelle attentive aux équilibres budgétaires.

Ainsi, la commune parvient à absorber des hausses exogènes significatives tout en maintenant une trajectoire financière soutenable.

c. Une politique RH attentive aux agents et à l'attractivité de la collectivité

La municipalité affirme sa volonté de concilier maîtrise budgétaire et amélioration des conditions de travail des agents, considérant que la qualité du service public repose avant tout sur l'engagement et le professionnalisme des équipes.

Plusieurs actions structurantes ont été engagées depuis plusieurs années et sont programmées pour l'année 2026 :

- mise en place du CNAS en 2024, renforçant l'action sociale en faveur des agents ;
- instauration des titres-restaurant en 2025, contribuant à l'amélioration du pouvoir d'achat ;
- revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) prévue en 2026, dans un objectif de reconnaissance de l'investissement professionnel et d'équilibre des rémunérations.

En parallèle, la commune a engagé également dès 2024 des mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, avec une flexibilité des horaires de travail et le déploiement du télétravail lorsque les missions le permettent.

Ces dispositifs participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail, tout en renforçant l'attractivité et la fidélisation des agents dans un contexte de tensions croissantes sur le marché de l'emploi public.

d. Anticiper les évolutions démographiques et les besoins futurs

Comme l'ensemble de la fonction publique territoriale, la commune est confrontée à un vieillissement progressif de ses effectifs. Des départs à la retraite significatifs sont attendus au cours des cinq prochaines années.

Afin d'anticiper ces évolutions, la collectivité a engagé une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin d'anticiper les besoins futurs des services, de sécuriser la transmission des savoir-faire et d'adapter les profils et les compétences aux évolutions du service public local.

Cette démarche est étroitement articulée avec une politique de formation ciblée, destinée à accompagner les parcours professionnels et à renforcer l'efficacité collective.

e. Un suivi attentif de l'absentéisme et de la santé au travail

L'absentéisme demeure globalement stable au sein de la collectivité. Il se caractérise par une petite diminution du nombre d'arrêts, compensée par une durée moyenne plus longue, tendance observée à l'échelle nationale.

La commune poursuit une vigilance particulière sur ces indicateurs, en lien avec les actions de prévention, d'amélioration des conditions de travail et de maintien dans l'emploi.

f. La modernisation des outils RH au service de l'efficience et de la performance

Dans un contexte de transformation des organisations publiques et de rationalisation des moyens, la commune a engagé un investissement significatif dans la modernisation de ses outils de gestion des ressources humaines.

Plusieurs projets structurants ont ainsi été menés ou engagés :

- le déploiement d'un nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) mis en place en 2024 et en développement permanent depuis, permettant une gestion plus fiable, sécurisée et transversale des données RH ;
- la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail en 2025, favorisant une meilleure lisibilité des horaires, des absences et des droits à congés ;
- le déploiement d'outils dédiés à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) en 2026, en cohérence avec les enjeux démographiques et les besoins futurs des services ;
- la mise en œuvre d'une Gestion Électronique des Documents (GED) en 2026, contribuant à la dématérialisation, à la sécurisation et à l'accessibilité des documents RH ;
- l'automatisation du processus des évaluations professionnelles (fin 2026), déjà bien intégrées dans les pratiques de la collectivité, afin de les rendre plus pertinentes, plus homogènes et plus performantes, tout en facilitant leur exploitation à des fins de pilotage RH.

Ces évolutions ont nécessité un investissement financier et humain conséquent, tant en matière d'acquisition de logiciels que d'accompagnement au changement, de formation des agents et d'adaptation des pratiques internes. Elles constituent toutefois un levier essentiel de modernisation, permettant d'améliorer l'efficience de la gestion RH, la qualité du dialogue managérial et la capacité de la collectivité à anticiper ses besoins futurs.

La politique de ressources humaines de la commune pour 2026 s'inscrit dans une démarche équilibrée, conciliant maîtrise des effectifs et de la masse salariale, modernisation des pratiques et amélioration des conditions de travail des agents. Dans un contexte budgétaire contraint et marqué par de fortes évolutions démographiques et réglementaires, la collectivité fait le choix d'une gestion responsable, anticipatrice et durable de ses ressources humaines.

Les investissements engagés, tant humains que financiers, visent à renforcer l'efficience de l'action publique, à accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers et à garantir, dans la durée, un service public de qualité au bénéfice des habitants.

XV. CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Déficit BA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de mission	222 052 €	226 707 €	226 708 €	227 927 €	228 487 €	275 000 €
Pertes	5 649 €	542 €	1 773 €	8 214 €	5 532 €	8 000 €
Contingents	243 246 €	246 931 €	260 727 €	271 987 €	290 971 €	0 €
Subventions publiques	470 000 €	313 460 €	413 760 €	435 665 €	398 580 €	543 115 €
Subventions privées	693 468 €	417 583 €	395 891 €	389 775 €	389 608 €	402 000 €
Autres	1 €	2 €	9 376 €	19 039 €	8 848 €	10 064 €

Les contingents et subventions traduisent l'engagement de la commune envers le tissu associatif et les partenaires institutionnels.

Les subventions et contingents atteignent :

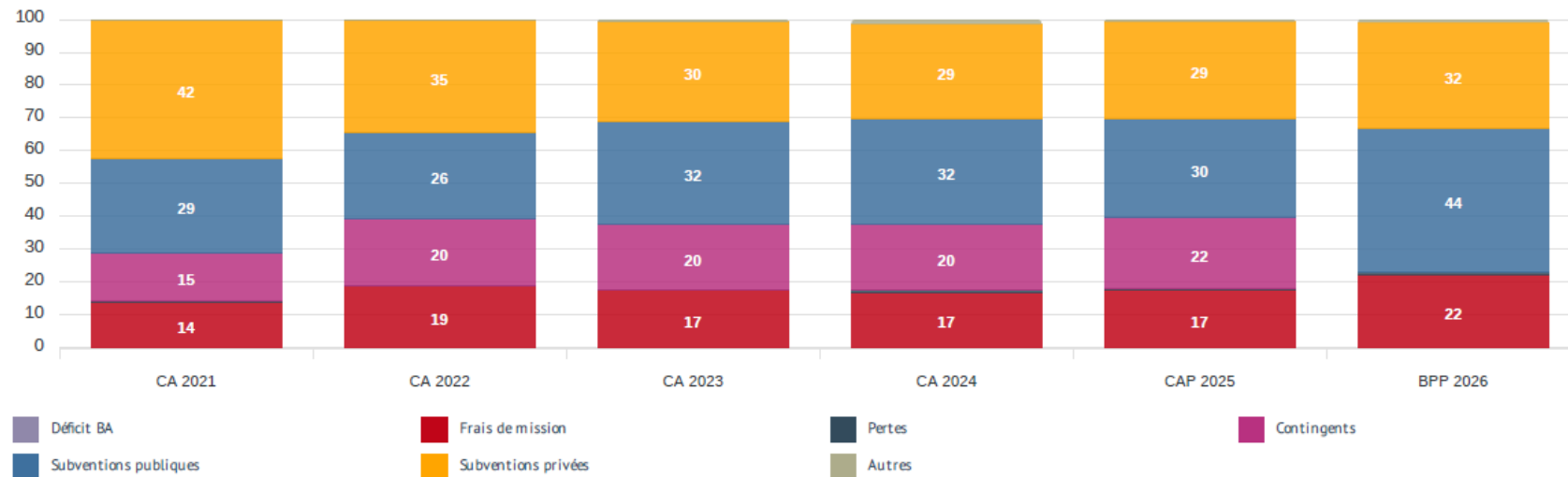
- environ 2,4 M€ en CA 2024,
- un montant globalement stable en CAP 2025, avec une évolution inférieure à +1 %.

Ces dépenses traduisent :

- l'engagement de la commune envers le tissu associatif,
- les participations obligatoires aux syndicats et organismes partenaires.

Ces crédits sont maintenus à un niveau compatible avec les capacités financières de la collectivité. Cela permet de soutenir la vie locale et les missions de solidarité.

Dépenses réelles en base 100



XVI. COMPARAISON RECETTES / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28

La comparaison des recettes et des dépenses de fonctionnement met en évidence un effet de ciseaux modéré mais réel sur la période 2022-2024, avec une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes.

Entre le CA 2024 et le CAP 2025, les recettes progressent d'environ +2,1 % alors que les dépenses augmentent de +1,4 %. Cet écart favorable permet de réduire l'effet de ciseaux observé sur les exercices précédents et contribue à une légère reconstitution de l'épargne brute.

Les projections 2025-2026 montrent toutefois une réduction de cet effet, liée à :

- la stabilisation des dépenses,
- la sécurisation des recettes fiscales,
- une gestion plus rigoureuse des charges générales.

La commune de Moissac présente une section de fonctionnement globalement équilibrée, reposant sur des recettes stables et des dépenses maîtrisées. La période récente a toutefois été marquée par une tension sur l'épargne. Cela nécessite donc une vigilance accrue pour préserver la capacité d'investissement et la soutenabilité financière.

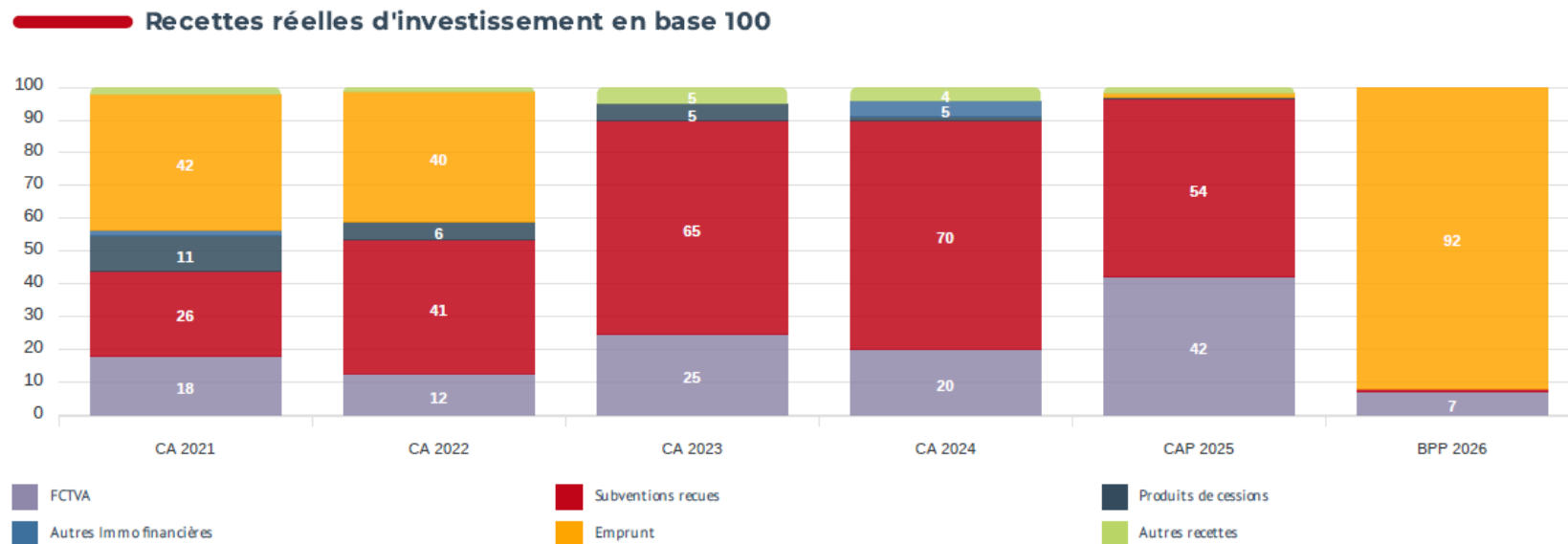
XVII. RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
FCTVA	479 549 €	372 212 €	423 968 €	411 555 €	733 222 €	700 000 €
Subventions reçues	683 995 €	1 239 416 €	1 117 633 €	1 454 758 €	949 592 €	100 000 €
Produits de cessions	281 600 €	170 400 €	90 000 €	23 938 €	9 032 €	0 €
Autres Immo financières	47 990 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €
Emprunt	1 100 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	19 054 €	9 156 974 €
Autres recettes	56 944 €	43 977 €	86 344 €	86 628 €	32 293 €	0 €

Les recettes d'investissement reposent principalement sur :

- les subventions,
- le FCTVA,
- l'autofinancement,
- le recours à l'emprunt.

La mobilisation de ces ressources permet de financer une part significative des investissements sans recourir exclusivement à l'emprunt.



XVIII. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026
Dépenses d'équipement brut	2 788 203 €	2 842 365 €	4 966 735 €	5 484 803 €	5 237 186 €	10 400 332 €
Subventions versées	371 492 €	190 267 €	256 566 €	193 764 €	208 562 €	325 000 €
Remboursement d'emprunt	1 169 012 €	1 199 467 €	1 227 827 €	1 217 086 €	1 119 486 €	1 080 000 €
Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres dépenses d'investissement	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les dépenses d'investissement de la commune connaissent une montée en puissance significative sur la période récente.

En 2026, le volume d'investissement atteint environ 10,34 M€ (reports inclus), contre un niveau sensiblement inférieur les exercices précédents, avec notamment :

- 2,71 M€ pour les bâtiments de services publics,
- 1,07 M€ pour les bâtiments culturels et patrimoniaux,
- 2,16 M€ pour les voiries,
- 0,50 M€ pour la vidéoprotection,
- 3,91 M€ pour les autres investissements.

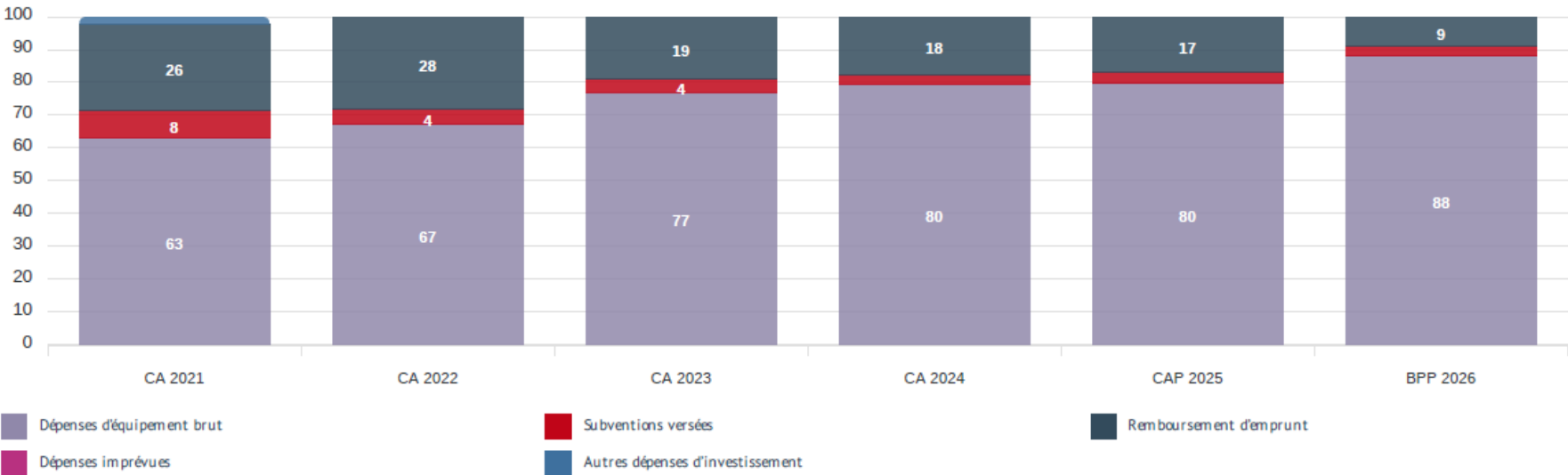
Cette hausse traduit la volonté de la commune de :

- rattraper les besoins d'entretien du patrimoine,
- moderniser les équipements publics,
- investir dans la transition énergétique et la sécurité.

Les principaux projets portent sur la rénovation énergétique des écoles, la voirie, le patrimoine et la sécurité. Ils traduisent une politique d'investissement ambitieuse et structurante :

- rénovation énergétique des écoles : 1 860 000 €
- voirie urbaines – trottoirs : 730 000 €
- réhabilitation du marché couvert : 700 000 €
- abbatale Saint Pierre : 600 000 €
- boulevard Lakanal : 620 000 €
- vidéosurveillance : 500 000 €

Dépenses réelles d'investissement en base 100

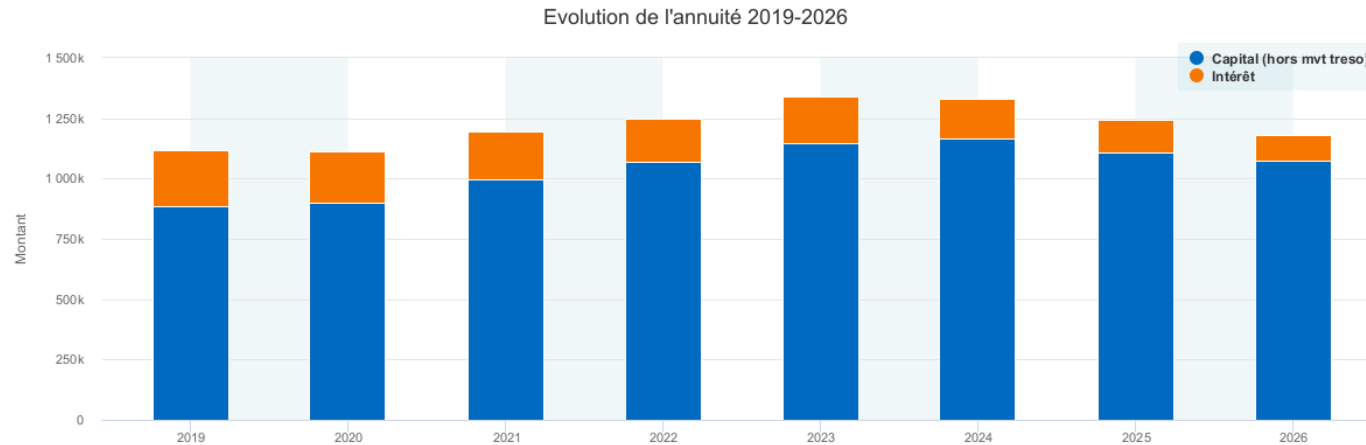


XIX. DETTE ET DESENDETTEMMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	BPP 2026	ÉvoL
Taux d'amortissement	12,7 %	13,0 %	15,4 %	18,0 %	20,0 %	19,5 %	8,9 %
Taux d'endettement	55,5 %	52,0 %	42,4 %	36,3 %	29,8 %	31,7 %	-10,6 %

Le graphique met en évidence un encours de dette maîtrisé et une capacité de désendettement compatible avec les standards de la strate.

Le recours à l'emprunt reste encadré afin de préserver la soutenabilité financière à moyen et long terme.



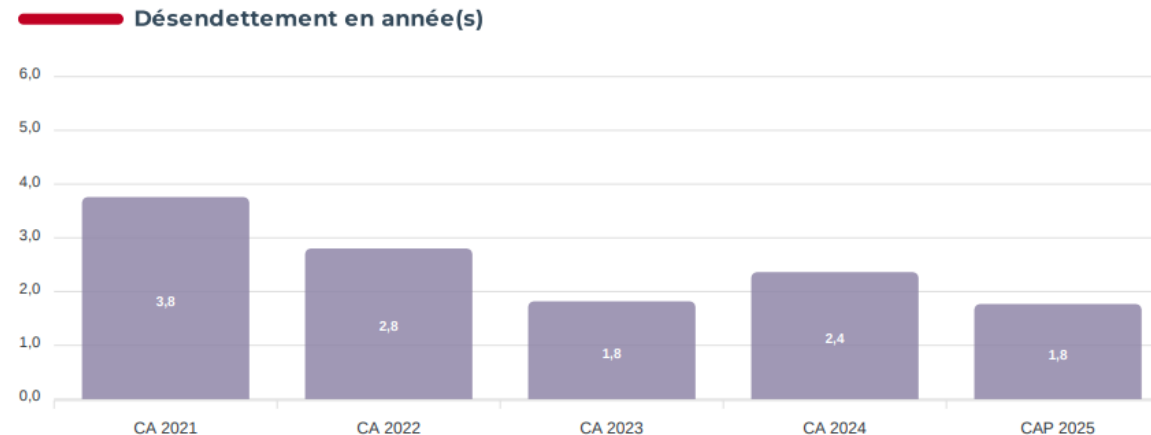
L'annuité de la dette (capital + intérêts) représente une charge maîtrisée dans le budget de fonctionnement. Elle demeure compatible avec le niveau d'épargne brute dégagé, sans effet d'éviction excessif sur les autres dépenses.

La capacité de désendettement, soit le ratio entre l'encours de dette et l'épargne brute, se situe :

- à un niveau **compatible avec les standards de la strate**,
- en-deçà des seuils d'alerte généralement admis (10 à 12 ans).

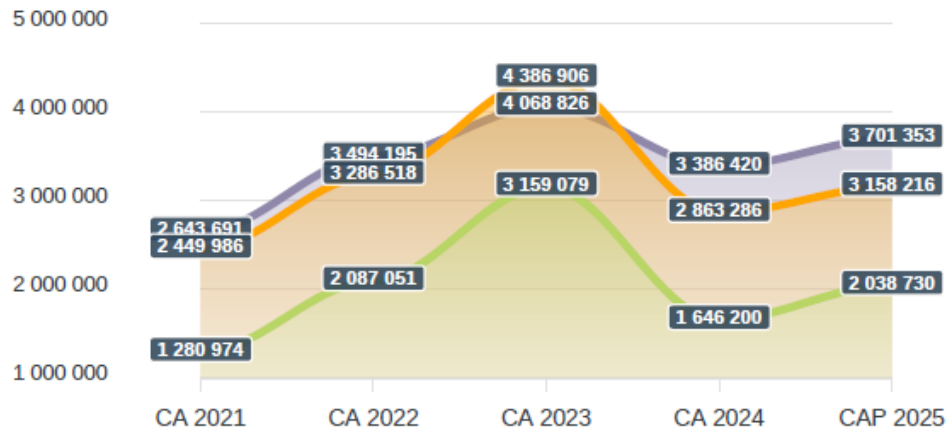
La commune de Moissac engage en 2026 un programme d'investissement ambitieux, d'un montant supérieur à 10 M€, financé par un équilibre entre autofinancement, subventions et recours mesuré à l'emprunt.

La trajectoire d'endettement demeure soutenable et compatible avec la capacité d'autofinancement, sous réserve du maintien d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.



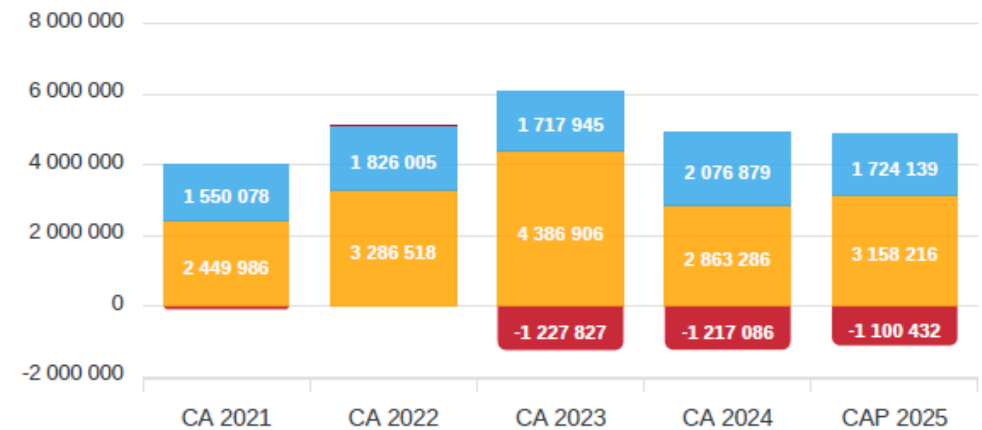
XX. ÉPARGNE ET FINANCEMENT

Soldes d'épargne



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	ÉvoL.
Epargne de gestion	2 643 691 €	3 494 195 €	4 068 826 €	3 386 420 €	3 701 353 €	8,8 %
Epargne brute	2 449 986 €	3 286 518 €	4 386 906 €	2 863 286 €	3 158 216 €	6,6 %
Epargne nette	1 280 974 €	2 087 051 €	3 159 079 €	1 646 200 €	2 038 730 €	12,3 %

Mode de financement



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CAP 2025	ÉvoL.
Epargne brute	2 449 986 €	3 286 518 €	4 386 906 €	2 863 286 €	3 158 216 €	6,6 %
Recettes d'investissement	1 550 078 €	1 826 005 €	1 717 945 €	2 076 879 €	1 724 139 €	2,7 %
Solde de dette	-69 012 €	533 €	-1 227 827 €	-1 217 086 €	-1 100 432 €	99,8 %

Les différents niveaux d'épargne permettent d'assurer le financement partiel des investissements.

Le taux d'épargne brute s'établit :

- à environ 6,9 % en CA 2024,
- à près de 7,3 % en CAP 2025.

Ce taux progresse légèrement mais demeure :

- inférieur aux seuils de confort généralement observés pour les communes de strate comparable (8 à 10 %),
- au-dessus du seuil d'alerte.

Le maintien d'une épargne brute positive constitue un objectif central de la stratégie financière. Cela conditionne la capacité de la commune à investir sans dégrader son équilibre budgétaire.

Après prise en compte du remboursement annuel du capital de la dette, l'épargne nette ressort :

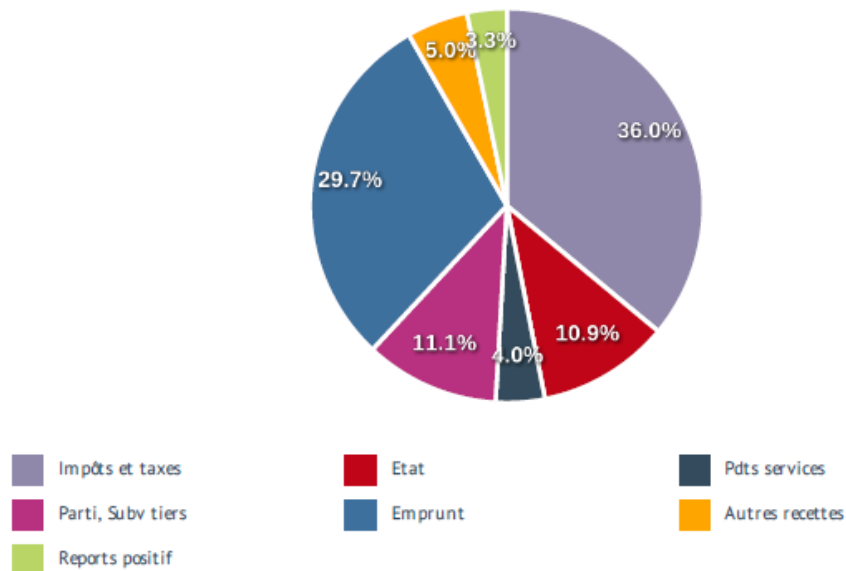
- positive en CA 2024,
- et se renforce en CAP 2025.

La commune parvient donc à couvrir le remboursement du capital et dispose de marges intéressantes mais limitées pour financer son investissement sans recours à l'emprunt.

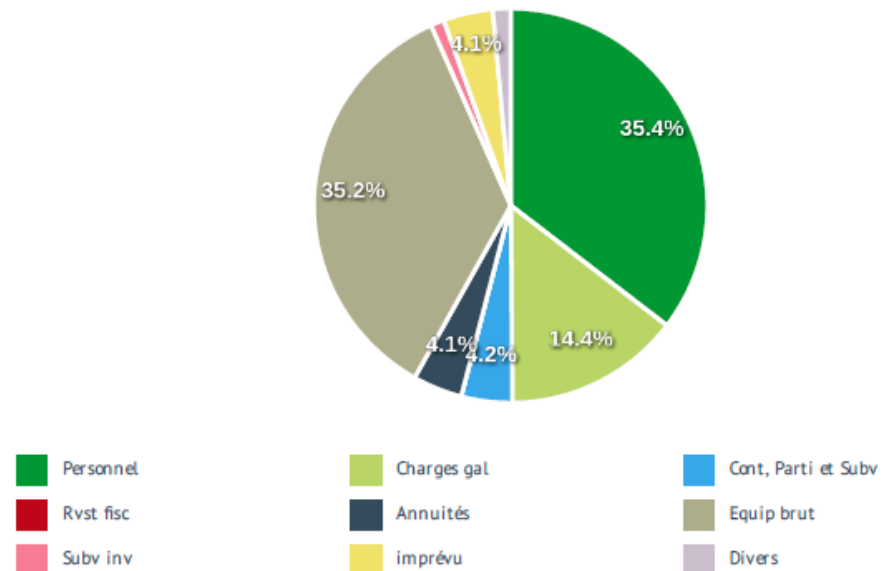
XXI. ORIENTATIONS 2026

Le graphique ci-après représente la répartition prévisionnelle du budget primitif 2026 en cours de préparation :

D'où vient l'argent en % en 2026



Où va l'argent en % en 2026



Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans un contexte macro-économique et institutionnel incertain, marqué par l'attente du vote de la loi de finances et par une reprise économique modérée. Dans ce cadre, la commune de Moissac a retenu des hypothèses prudentes et réalistes, afin de garantir la sincérité et la soutenabilité de son budget.

1. Orientations en fonctionnement

Pour 2026, la commune fait le choix de la stabilité fiscale, avec le maintien des taux d'imposition communaux au niveau de 2025. Le produit fiscal attendu est estimé à environ 6,99 M€ et repose principalement sur la dynamique naturelle des bases.

Les recettes de fonctionnement sont construites sur les hypothèses suivantes :

- stabilité de la DGF dans l'attente du vote de la loi de finances,
- évolution modérée des produits des services,
- prudence sur les participations et subventions au regard des baisses de subventions de la part des partenaires institutionnels.

En dépenses, la collectivité poursuit un objectif de maîtrise des charges de fonctionnement, en particulier :

- la limitation de la progression des charges générales, malgré un contexte inflationniste,
- la maîtrise de la masse salariale, tout en intégrant les effets du GVT, des revalorisations indiciaires et des obligations statutaires.

Ces orientations visent à préserver une épargne brute positive, indispensable au financement des investissements et à la stabilité financière de la commune.

2. Orientations en investissement

L'année 2026 se caractérise par un niveau d'investissement élevé, avec 10,34 M€ de dépenses d'investissement prévues, incluant les reports de 2025.

Les priorités d'investissement portent principalement sur :

- la performance énergétique des bâtiments scolaires (1,86 M€),
- la valorisation du patrimoine culturel et touristique (600 k€),
- la sécurité publique (500 k€),
- l'embellissement du cadre de vie (1350 k€),
- l'attractivité commerciale (700 k€).

Le financement repose sur un équilibre entre autofinancement, subventions, FCTVA et recours mesuré à l'emprunt, afin de préserver la capacité de désendettement.

3. Orientations en matière de dette et d'épargne

La stratégie financière 2026 vise à maintenir un encours de dette soutenable, compatible avec la capacité d'autofinancement de la commune. Le recours à l'emprunt demeure un outil de financement ciblé, mobilisé uniquement pour accompagner les investissements structurants.

La commune s'attache à conserver une capacité de désendettement maîtrisée, compatible avec les standards de la strate, et à préserver un niveau d'épargne suffisant pour absorber les aléas conjoncturels.

XXII. POUR CONCLURE :

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la commune de Moissac met en évidence une situation financière globalement saine mais contrainte, dans un environnement économique et institutionnel incertain.

L'analyse rétrospective met en évidence :

- des recettes de fonctionnement stables, portées principalement par la fiscalité,
- une maîtrise progressive des dépenses, après plusieurs exercices de tension,
- une épargne brute positive, en légère amélioration entre le CA 2024 et le CAP 2025,
- un niveau d'investissement élevé, nécessitant un pilotage financier méticuleux,
- une dette maîtrisée, compatible avec la capacité de désendettement de la commune.

Les orientations budgétaires pour 2026 reposent sur trois axes structurants :

- préserver l'équilibre de fonctionnement, condition indispensable à la soutenabilité financière,
- maintenir une pression fiscale stable, dans un souci d'équité et de pouvoir d'achat,
- poursuivre un programme d'investissement ambitieux et structurant, au service du territoire et de ses habitants.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 traduit ainsi une gestion responsable, prudente et anticipative, permettant à la commune de concilier continuité du service public, maîtrise financière et préparation de l'avenir.